

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00993

Numéro SIREN : 821 824 901

Nom ou dénomination : 4 ML HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005088

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Page 16

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 4 ML HOLDING

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise PARC HOLTZER

42240 UNIEUX

Numéro SIRET * 8 2 1 8 2 4 9 0 1 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 0 2 0 2 0	3 1 1 0 2 0 1 9
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 461 508	2 354 562
Total I (5)		044	048	2 461 508	2 354 562
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	788
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	101 988	6 988
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	101 988	7 776
	Total général (I+II)	110	112	2 563 496	2 362 338
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		50 000	50 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		5 000	5 000
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		1 527 498	1 243 583
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		336 421	283 915
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		1 918 919	1 582 498
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		484 994	621 364
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 694	3 432
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	156 889	172	155 044
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		644 577	779 840
Total général (I + II + III)		180		2 563 496	2 362 338
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Page 17

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 4 ML HOLDING

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 0 2 0 2 0

Exercice N-1 clos le

13 1 1 0 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 1 1 0 2 0 2 0		13 1 1 0 2 0 1 9	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue	biens	215	214	
		services *	217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier	- immobilier	242	6 608 6 985
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CPE et CVAE *	243	244	46 (133)
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	6 654 6 852
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(6 654) (6 852)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280	351 946 302 013
	Produits exceptionnels			290	
	Charges financières			294	8 871 11 246
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices *			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	336 421 283 915
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	336 421 314
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986			342
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Divers ZFANG (44. quaterdecies)	345			
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Investissements outre-mer	344			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				350 340 000
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	354 3 579
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : *16...849 dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	372 3 579

31/10/2020

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
REPRISE PROVISION SUR TITRES DE PARTICIPATION		150 000
QUOTE PART DIVIDENDES		190 000
Total des déductions diverses	350	340 000

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 4 ML HOLDING

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	2 504 562	482		484	43 054	486	2 461 508		2 461 508
TOTAL		490	2 504 562	492		494	43 054	496	2 461 508		2 461 508

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements *	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values				
									Court terme *	Long terme			
									⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧	
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
8													
9													
10													
TOTAL		578		580		582		584		586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590		583		594	595	
TOTAL								596	585		597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 4 ML HOLDING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	150 000	632		634	150 000	636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	150 000	682		684	150 000	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	1 6 849
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	1 6 849
Déficits de l'exercice	860	3 579
Total des déficits restant à reporter	870	2 0 428

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 4 ML HOLDING				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/11/2019		et clos le : 31/10/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	6 608
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	6 608
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	(6 608)
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	(6 608)
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2019	160	31/12/2019
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

Cesid Group

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		5 000		5 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 508
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 280
Total	6 788

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		2 300 000	
Créances rattachées à des participations		161 507	

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		201 946

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	615 265
Total	615 265

Nantissement des titres financiers de 500 actions de la SAS UNIEUX METAL .
clauses particulières données par MR MALLET Gilbert (crédit vendeur de 150 000 €)
Engagement de MR MALLET Gilbert de souscrire uné délégation d'assurance décès.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	10
Informations générales complémentaires	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	11
Titres immobilisés	11
Créances immobilisées	11
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	11
Disponibilités en Euros	12
Charges à payer	12
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	13
Honoraires des commissaires aux comptes	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

4 ML HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 50 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : UNIEUX (42240), PARC HOLTZER

821 824 901 RCS ST ETIENNE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUmise ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 AVRIL 2021
EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2020**

TROISIEME RESOLUTION

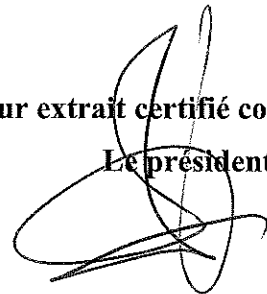
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2020, s'élevant à 336 421,28 €, en totalité au compte Autres réserves.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le président



CABINET BEAL AUDIT SARL

Commissariat aux comptes

Gérants :

Hervé BEAL et Yves GRANJON

8 rue Bourgneuf

42000 SAINT ETIENNE

Tél : 04.77.32.26.21

Fax : 04.77.32.70.16

E.mail : h.beal@cabinetbeal.fr

y.granjon@cabinetbeal.fr

SAS 4 ML HOLDING

Parc Holtzer

42240 UNIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020

CABINET BEAL AUDIT SARL

Commissariat aux comptes

Gérants :

Hervé BEAL et Yves GRANJON

8 rue Bourgneuf

42000 SAINT ETIENNE

Tél : 04.77.32.26.21

Fax : 04.77.32.70.16

E.mail : h.beal@cabinetbeal.fr

y.granjon@cabinetbeal.fr

SAS 4ML HOLDING

PARC HOLTZER

42 240 UNIEUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/10/2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts du 29 juillet 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4 ML HOLDING SAS relatifs à l'exercice clos le 31/10/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/11/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, ont porté selon notre jugement professionnel, sur les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans les modalités de mise en œuvre lorsqu'elles ont des incidences majeures sur le résultat, la situation financière ou la présentation d'ensemble des comptes de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous vous informons que le rapport de gestion ne mentionne pas les informations prévues par les articles L.441.6.1 et D441-4 du Code de Commerce à savoir les informations sur les délais de paiement des leurs fournisseurs et de leurs clients.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne, le 13 avril 2021
Pour le **Cabinet BEAL AUDIT SARL**



Yves GRANJON

*Commissaire aux Comptes inscrit à
La Compagnie régionale de Lyon*

Désignation de l'entreprise 4 ML HOLDING

Adresse de l'entreprise PARC HOLTZER

42240 UNIEUX

Néant ☐ *

Numéro SIRET * 8 2 1 8 2 4 9 0 1 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
ACTIF CIRCULANT
CAPITAUX PROPRES
DETTES (4)
REVENUS

				Exercice N clos le 3 1 1 0 2 0 2 0		Exercice N-1 clos le 3 1 1 0 2 0 1 9		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 461 508	2 354 562			
Total I (5)		044	048	2 461 508	2 354 562			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074				788
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	101 988	6 988			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	101 988	7 776			
	Total général (I+II)	110	112	2 563 496	2 362 338			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *				120	50 000	50 000		
Ecart de réévaluation				124				
Réserve légale				126	5 000	5 000		
Réserves réglementées *				130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)				132	1 527 498	1 243 583		
Report à nouveau				134				
Résultat de l'exercice				136	336 421	283 915		
Provisions réglementées				140				
Total I				142	1 918 919	1 582 498		
Provisions pour risques et charges				154				
Total II				156	484 994	621 364		
Emprunts et dettes assimilées				164				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166	2 694	3 432		
Fournisseurs et comptes rattachés *				172	156 889	155 044		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 156 889				174				
Produits constatés d'avance				176	644 577	779 840		
Total III				180	2 563 496	2 362 338		
Total général (I + II + III)								
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 4 ML HOLDING

Page 17

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 13 1 1 0 2 0 2 0						Exercice N-1 clos le 13 1 1 0 2 0 1 9							
								Néant							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *							209							
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires					215						
					services *					217					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)													
	Production immobilisée *														
	Subventions d'exploitation reçues														
	Autres produits														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)														
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)													
Variation de stock (marchandises) *															
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)															
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *															
Autres charges externes * :															
Impôts, taxes et versements assimilés		{	dont crédit bail :	- mobilier	- immobilier										
Rémunérations du personnel *		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *												
Charges sociales (cf. renvoi 380)		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles												
Total des charges d'exploitation (II)															
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)															
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers														
	Produits exceptionnels														
	Charges financières														
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)												
Impôts sur les bénéfices *															
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)															
B - RÉSULTAT FISCAL															
Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles														
	Provisions non déductibles *														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, series)													
Reprise d'entreprises en diff. culte (44, series)															
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)															
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D															
Zone franche urbaine (44, octies et octies A)															
Jeune entreprise innovante (44, series A)															
Investissements outre-mer															
Zones de développement prioritaire (44 septedecies)															
Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)															
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS															
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)															
Déficits antérieurs reportables : *1.6...84.9 dont imputés sur le résultat :															
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS															

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		5 000		5 000

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

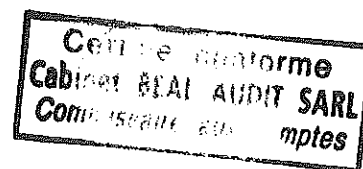
(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 508
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 280
Total	6 788

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		2 300 000	
Créances rattachées à des participations		161 507	

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		201 946

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	615 265
Total	615 265

Nantissement des titres financiers de 500 actions de la SAS UNIEUX METAL .
clauses particulières données par MR MALLET Gilbert (crédit vendeur de 150 000 €)
Engagement de MR MALLET Gilbert de souscrire une délégation d'assurance décès.

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	10
Informations générales complémentaires	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	11
Titres immobilisés	11
Créances immobilisées	11
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	11
Disponibilités en Euros	12
Charges à payer	12
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	13
Honoraires des commissaires aux comptes	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	13

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

NA = Non Applicable NS = Non significative

CABINET BEAL AUDIT SARL

Commissariat aux comptes

Gérants :

Hervé BEAL et Yves GRANJON

8 rue Bourgneuf

42000 SAINT ETIENNE

Tél : 04.77.32.26.21

Fax : 04.77.32.70.16

E.mail : h.beal@cabinetbeal.fr

y.granjon@cabinetbeal.fr

SAS 4ML HOLDING

PARC HOLTZER

42 240 UNIEUX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/10/2020

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

- Avance de trésorerie

Société concernée : SAS Unieux Métal

Au titre de l'exercice, la société 4ML Holding a consenti à la société Unieux Métal une avance de trésorerie de 161 507 €.

Cette avance de trésorerie a été rémunérée au taux de 1.19%

Au titre de l'exercice 2020, il a été comptabilisé un produit de 1 946 euros liée à cette avance.

Associé concerné : Monsieur MALLET

Au titre de l'exercice, M. MALLET a consenti à la société 4 ML une avance de 156 889 €.
Cette avance de trésorerie a été rémunérée au taux de 1.19%.

Au titre de l'exercice 2020, il a été comptabilisé une charge de 1 845 euros liée à cette avance.

Fait à Saint Etienne, le 13 avril 2021,

Pour le **Cabinet BEAL AUDIT SARL**
Yves GRANJON

*Commissaire aux Comptes inscrit à
La Compagnie régionale de Lyon*

